

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012DFPE 381 Subvention et avenant avec l'Association Olga Spitzer pour son service Espace Famille Médiation (12e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 46.650 euros au titre de 2012 à l'association Olga SPITZER (12e) ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Olga SPITZER située 34, boulevard de Picpus à Paris (12e), un avenant à la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article. 2 : Une subvention de 46.650€ est attribué à l'association Olga SPITZER (12e), pour le fonctionnement de son service de médiation familiale (10366-D04408-2012-).

Article. 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 65-74, ligne P001, du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.